

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021 A 19h00

Présents: DUBOURG Philippe, BACUS Thierry, LAMOTHE Georges, LACOSTE Odile, EVRARD Agnés, DALEME Clément, LELIEVRE Brigitte, BOCCANFUSO Patrice, VERLANDE Michel, MILLET Patrick.

Absent : / Absentes excusées : Mme DENAMPS Clémence procuration à VERLANDE Michel

Secrétaire de séance: M. BACUS Thierry

1/ Approbation du compte de gestion « Commune » 2020

Fonctionnement

Dépenses = 143 173,23€ Recettes = 187 434,53€ soit un excédent = 44 261,30€

Excédent à reporter = Résultat N + Résultat N-1

44 261,30€ + 0

Total = 44 261,30€ à affecter au compte 002

Investissement

Dépenses = 404 594,73€ Recettes = 381 458,27€ soit un déficit = 23 136,46€

Déficit à reporter = Résultat N + Résultat N-1

- 23 136,46€ + 15 566,06€

Total = - 7 570,40€ à affecter au compte 001

Restes à réaliser : Dépenses = 0 Recettes investissement = **61 044,19€**

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

2/ Approbation du compte de gestion « Assainissement » 2020

Fonctionnement

Dépenses = 14 334,82€ Recettes = 9 120,90€ soit un déficit = 5 213,92€

Déficit à reporter = Résultat N + Résultat N-1

- 5 213,92€ + 5 134,80€

Total = - 79,12€ à affecter au compte 001

Investissement

Dépenses = 7 708,04 Recettes = 9 908,82€ soit un excédent= 2 200,78€

Excédent à reporter = Résultat N + Résultat N-1

23 136,46€ + - 480,81€

Total = 1 719,96€ à affecter au compte 001

Contre 0 Abstention 0 pour 9

3/ Affectation du résultat budget principal 2020

Fonctionnement : + 44 261,30€ à affecter au compte 002

Investissement : - 7 570,40€ à affecter au compte 001

Contre 0 Abstention 0 pour 9

4/ Affectation du résultat budget assainissement 2020

Fonctionnement : - 79,12€ à affecter au compte 001 (dépense)

Investissement : + 1 640,84€ à affecter au compte 001 (recette)

Contre 0 Abstention 0 pour 9

5/ Motion contre le projet de réforme du groupe EDF

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est le garant du service public d'électricité qui a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique.

Parce l'énergie est un bien de première nécessité et au cœur du défi climatique et parce que le climat est avant tout une question de régulation et de service public, ce dernier doit justement être au cœur de la politique énergétique du pays.

Or le projet de réorganisation d'EDF baptisé « HERCULE » qui vise à séparer l'entreprise publique en deux entités d'ici 2022 est le démantèlement et la vente à la découpe de notre modèle énergétique français.

Hercule a pour projet de créer d'un côté un EDF Bleu comprenant le nucléaire, les barrages hydroélectriques et le transport de l'électricité et de l'autre un EDF Vert, partiellement privatisé et introduit en bourse à hauteur de 35 % (ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs) comprenant Enedis, EDF Renouvelables, Dalkia, les activités d'outre-mer...

En revanche, la branche « EDF Vert » serait partiellement privatisée et introduite en bourse à hauteur de 35 %, ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs, ce qui serait catastrophique pour nos réseaux de distributions d'électricité. Or les réseaux sont des piliers du système énergétique français. Ils ont permis un accès équitable de tous à ce bien de première nécessité qu'est l'énergie sous ses différentes formes.

La valorisation d'« EDF vert » reposerait essentiellement sur celle d'Enedis, qui est assise sur le monopole dont il dispose aujourd'hui de par la loi avec les contrats de concessions avec les collectivités. Qui dit contrat de concession rappelle que les réseaux de distribution n'appartiennent pas à ENEDIS mais aux autorités concédantes (communes ou syndicats d'énergies).

Or ce schéma présente des risques majeurs pour EDF, nos inquiétudes portent sur la place d'Enedis dans « EDF Vert » et la structure du capital d'« EDF vert ».

Comment sera assurée la gestion de nos réseaux de distribution, leur sécurisation, leur déploiement leur réparation si des objectifs de rentabilité sont donnés par les nouveaux actionnaires. N'y aurait-il pas transfert de propriété de nos réseaux au profit d'EDF vert afin de revaloriser les actifs de cette nouvelle structure ?

En effet, les collectivités pourront décider de confier cette distribution à une entreprise privée, qui appliquera non seulement ses propres tarifs mais qui ne desservira pas tous les territoires de la même façon.

Le seul intérêt de ce projet est donc financier et non industriel : capter le cash issu de la distribution d'électricité sur la base du tarif fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour financer les activités de services.

Le projet HECULE de démantèlement de l'entreprise intégrée EDF est néfaste pour nos réseaux de distribution pour notre territoire et nos concitoyens.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

S'OPPOSE au projet HERCULE et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

Contre 1 Abstention 0 pour 9

6/ Motion sur le maintien des bureaux de poste en dordogne.

Considérant les obligations juridiques qui s'imposent à la Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire en termes d'accessibilité et d'adaptabilité (loi n°90-568 du 2 juillet 1999, loi n°95-115 du 4 février 1995 et la loi n°2010-13 du 9 février 2010, relative à l'entreprise publique la Poste et aux activités postales) et selon le contrat de présence territoriale 2020 - 2022 signé le 5 février 2020 entre l'Etat, l'Association des Maires de France et la Poste ;

Considérant que les communes de Dordogne bénéficiant à ce jour d'un Bureau de Poste doivent continuer à bénéficier d'un bureau répondant aux attentes et aux besoins de leurs habitants ;

Considérant que bien que le Contrat de Présence postale territoriale intègre des modalités précises d'évolution du statut des points de contacts et notamment la transformation des bureaux de poste en agences postales communales, avec concertation et avis préalable du maire concerné, la réduction systématique et unilatérale des horaires d'ouverture des bureaux de la part de La Poste ne saurait constituer un moyen pour elle d'accélérer ce mouvement de transformation, confrontée qu'elle est aux difficultés financières de sa branche « courrier » ;

Considérant la période de crise sanitaire à laquelle notre pays est confronté depuis près d'une année et les conséquences médicales, financières et sociales qui en découlent pour l'ensemble de nos concitoyens en général et les périgourdins en particulier ;

Le conseil municipal de St Sulpice de Roumagnac demande :

* À la Direction régionale de la Poste de garantir le maintien des activités des bureaux de Poste actuellement implantés sur le territoire de la Dordogne

* De ne pas s'appuyer dans son analyse sur des baisses de fréquentation des bureaux concernés qui découlent d'une part de la décision unilatérale de la Poste de réduire les horaires sur des créneaux stratégiques et d'autre part de la situation particulière de l'année 2020 qu'il n'est pas utile de rappeler ici.

* Et surtout, prenant en compte la situation particulière du moment, de mettre en place un moratoire sur toute évolution ou modification des bureaux de poste et plus généralement des points de contact tels que définis par le Contrat tripartite.

Contre 0 Abstention 0 pour 10

7/ Questions diverses

Travaux chemins au Cluzeau. Vu avec les entreprises, devis en attente. Une partie du busage sera pris en charge par la commune.

Pas de cérémonie du 26 mars en raison de la COVID 19. Un dépôt de gerbes se fera en comité restreint.

Contact avec Monsieur POTAR des DFCI qui a un projet de création d'une piste DFCI mitoyenne avec la commune de SIORAC de RIBERAC d'une longueur de 350 mètres environ de La Bonnerie à Ponville. Subventionné à 80%. Voir le coût pour les 20% restants à la charge de la commune. Ensuite l'entretien sera fait par la commune.

Fin de séance à 20h30

